DE LISBONNE.

Le 15 Avril 1769, il eſt entré dans le Port de cette Ville 3 Navires Marchands venant de la Baye de tous les Saints, chargés de cuirs, ſucre & tabac pour la valeur d'environ deux millions & demi, en comptant quelqu'argent pour le compte des Négociants.

DE CADIX.

Les deux Vaiſſeaux de Guerre Eſpagnols le *Saint Iſidore*, & la *Sainte Eliſabeth*, entrés de relâche dans cette Baye, & que l'on croyoit deſtinés pour le Ferol, ont en effet mis à la voile le 18 Avril pour ſe rendre à ce Port.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 23 au 30 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 44 Bâtimens François & 16 Etrangers, venant de Cheſter, du Havre, de Saint Nazaire, d'Alger, de Tunis, de Tripoli, de Malthe, d'Alexandrie, de Sour, de Beroot, d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Meſſine, de l'Alicate, de Gergenti, de Sacca, de Layaſſe, de Melaſſe, d'Aouſt, de Monte alto, de Livourne, de Bandol, de Luan, d'Alicante, de Malaga, de Barcelonne, de Palamos, de la Baſtie, de Saint Florent, de Nice, de la Cale, de Port Maurice, de Cette, de Narbonne, de Saint Feliou, de Cannet, d'Arles, de la Ciotat, de Toulon, de Menton & de Martigues, chargés d'huile, fer, plomb & autres marchandiſes; mais parmi ces différens Bâtimens, l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean Vaille* de la Ciotat ainſi que les deux ſuivants; la *Vierge de Grace*, Capitaine *Joſeph Audiffren*; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Barthelemi Dauma*; la *Vérité*, Capitaine *Jean Cruvelier* de la Seyne ainſi que le ſuivant; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *François Daniel*, venant tous cinq d'Acre; le *Saint Joſeph*, Cap. *Etienne Pougaud*, d'Arles ainſi que le ſuivant; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Goubillon* venant tous deux d'Arles; le *Neptune*, Capitaine *Jean-Charles Cely* de Martigues; le *Saint François Xavier*, Capitaine *Bernard Iſnardi* de Luan, venant de ce même endroit; le *Saint Antoine*, Capitaine *Joſeph Eſpoſito* Napolitain; la *Vierge de Miſéricorde*, Capitaine *Etienne Gautier* de Martigues, venant tous deux de Monte Alto; la *Vierge de bon Conſeil*, Capitaine *Antoine Turri*, Sicilien ainſi que le ſuivant; la *Vierge de Trapano*, Capitaine *Joſeph Franquina*, venant tous deux de Gergenti; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Charles Calvy* de Cannes; le *Saint Hermentaire*, Capitaine *Sauveur Lantier* de la Seine, venant tous deux de Livourne; la *Fortune*, Capitaine *Joſeph Laget* de la Ciotat, venant de la Cale; la *Fortune*, Capitaine *Antoine-Joſeph David*, auſſi de la Ciotat, venant de Beroot & de Sour, apportoient tous enſemble 11170 charges de bled, 1128 ardebs de riz, 1200 ſeptiers 290 ſacs 50 quintaux de ſeigle & quelques autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 65 Navires François & 13 Etrangers; des premiers, 2 alloient au Cap François; ſçavoir, le *Poſtillon*, Capitaine *Pierre Patot* de Marſeille; & le *Mars*, Capitaine *Jean Baptiſte Ferandi* auſſi de Marſeille; les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Hieres, à Menton, à Toulon, à Cannes, à Frejus, à Arles, à Agde, à Cette, à Saint Tropès, à Narbonne, à Nice, à Genes, en Corſe, à Cagliari, à Livourne, à Bormes, à Bandol, à Naples, en Eſpagne, à Barcelonne, à Majorque, au Levant, à Alexandrie, à Acre, à Nantes, à Rouen & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 23 Mai.

AGRICULTURE.

SUITE du Mémoire raiſonné ſur l'avantage de ſemer du trefle en prairies ambulantes, par M. de Ferrand, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.*

L'Auteur, après avoir parlé des avantages qui peuvent réſulter de la culture du trefle en prairies ambulantes, entreprend de le prouver en comparant le produit d'une ferme ordinaire à celui où elle ſeroit portée ſi l'on y cultivoit le trefle ſuivant ſes principes.

Je ſuppoſe, dit-il, une ferme de deux charrues d'environ 200 arpens, tant en bonnes terres que médiocres, prairies & pâtures, non compris quelques friches; le tout ne peut nourrir communément que huit vaches, huit chevaux, quelques poulains, cent moutons, &c. Une ferme de cette eſpece ſe loue communément environ 1200 liv. Le Fermier paye mal, & ſe voit ſouvent, avant la fin du bail, réduit, lui & ſa famille, à la mendicité. La même ferme peut, à la faveur du trefle, outre les bœufs & les chevaux de travail, contenir quarante vaches qui, à 60 l. de produit chacune, font 2400 liv. cy . . . 2400 liv.

Quatre cents moutons, à 3 l. de produit au plus bas, font . . 1200

Je ſuppoſe cinquante arpens en bled, ce qui eſt l'ouvrage de deux petites charrues montées en chevaux; les cinquante journaux ou arpens produiſent dans l'état actuel 30 boiſſeaux du poids de 30 l. chacun, ſemence & battage déduits, en tout 1500 boiſſeaux à 30 ſ. le prix le plus commun, font . . . . . 2250 liv.

Cinquante journaux en orge ou en avoine, peuvent produire quarante boiſſeaux, le tout 2000 boiſſeaux, le prix le plus bas à 10 ſ. font 1000

Total du produit . . . 6850

DÉPENSE.

Les gages de deux Bergers, à 75 liv. chacun 150
Leur nourriture, à 150 l. chacun. 300
Les gages de quatre ſervantes, pour avoir ſoin des vaches & des vaux, à 45 liv. chacune . . . 180
Nourriture, à 100 l. chacune . 400
Les gages de deux Valets de charrue & un de baſſe-cour, à 75 liv. chacun 225
Leur nourriture, à 150 livres chacun 450
Le fonds de quarante vaches, à 50 liv. chacune 2000
La rente 100
Le fonds de 400 moutons, à 6 liv. chacun 2400
La rente 120
Les fonds de huit chevaux, à 150 liv. chacun 1200
La rente 60

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Sillage de 100 journaux à 3 l. chacun, ſans nourriture . . .	300 liv.
Charron, Bourrelier, Maréchal, &c.	250
Médicaments pour le Fermier & les beſtiaux	50
Accidents imprévus . . .	300
Ferme à augmenter de moitié .	2400
Tailles & corvées	150
Total de la dépenſe . .	5435
Total du produit . .	6850
Reſte au Fermier, toutes les dépenſes payées	1415
A laquelle ſomme on ajoutera, au plus tard dans ſix ans, une moitié de grains en ſus, à la faveur de l'amélioration que procureront les engrais	1625
Il reſtera au Fermier dans ce temps	3040 liv.

M. de Ferrand prévoit enſuite les objections qu'on lui fera, & il y répond d'avance.

On me demandera ſans doute, dit-il,

1°. Comment on pourra établir l'uſage du treſle dans la ferme dont il s'agit?

2°. Comment on pourra nourrir la quantité de beſtiaux que j'ai ſuppoſée?

3°, Comment les vaches pourront produire 60 liv. de revenu, pendant que dans certains cantons elles ne produiſent pas plus de 20 à 30 liv. & qu'elles ſont même à charge aux Particuliers qui achetent les fourrages pour les nourrir?

4°. Comment il eſt poſſible que le produit augmente d'une moitié en ſus au plus tard en ſix ans à la faveur de l'engrais?

On objectera ſur le premier article, qu'avant que la culture du treſle ſoit établie, & qu'il ſoit en plein rapport, on n'auroit pas la quantité de beſtiaux néceſſaires pour faire du fumier ſuffiſamment pour le couvrir. Afin de prévenir cet embarras, on ſe contentera d'abord de ſemer en treſle ſeize journaux la premiere année; on joindra en même temps, à la faveur de quelques fourrages dont on ſe ſera précautionné, douze vaches aux huit que j'ai ſuppoſées dans la ferme, & cent moutons aux cent que j'ai pareillement ſuppoſés. Ces 20 vaches, 200 moutons, huit chevaux, quelques poulains, à l'aide de quelques pailles, de bruyeres, de roſeaux, &c. doivent fournir du fumier ſuffiſamment pour en couvrir le treſle au mois de Décembre ſuivant. Cette quantité de treſle, avec le ſecours des prairies, ſuffit pour nourrir la totalité des beſtiaux. Pour lors on peut ſuppléer à ce qui manque; & cette totalité doit fournir aſſez de fumier pour couvrir 33 journaux deux tiers, deſtinés à cet uſage tous les ans. Alors n'ayant plus beſoin de prairies, que l'Auteur fait monter avec les pâtures à cinquante journaux, on peut en labourer vingt des meilleurs & les plus propres à rapporter du bled; en outre vingt journaux de terres incultes, s'il en eſt, qu'on peut joindre aux trois royes ou ſaiſons, ſans ſurcharger les charrues. Des 30 journaux de prairies reſtants, on en choiſira dix qu'on deſſéchera le mieux qu'il ſera poſſible, pour fournir du foin aux chevaux de carroſſe & de monture. Les vingt arpens qui reſtent ſeront diviſés en trois parties égales, fermées par des hayes ou foſſés. L'une ſera deſtinée à faire prendre l'air aux moutons, les deux autres alternativement aux vaches. Ces pâtures, quoique d'une petite étendue, ſuffiront pour tous ces beſtiaux, puiſqu'on les nourrit largement en verd à l'écurie pendant les mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août, & qu'après ce temps, outre les chaumes des bleds qu'ils parcourent, on leur donne du fourrage ſec à l'écurie, pour ſuppléer à l'inſuffiſance des pâtures.

Le ſecond article eſt facile à prouver. Dans la ferme que l'Auteur prend pour exemple, chaque roye eſt de cinquante journaux. Trente-trois journaux en treſle ſuffiront pour nourrir largement la quantité de beſtiaux propoſée; ſçavoir, huit chevaux, quelques poulains, quarante vaches, dix éleves pour remplacer les meres qui paſſeront à la boucherie, & quatre cents moutons. Onze journaux, qui ſont le tiers de cette quantité, ſuffiſent pour nourrir tous ces beſtiaux pendant les mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août, pendant lequel temps on le coupe trois fois quand on le fait conſommer en verd. Les deux coupes dont on fera du foin dans les 22 autres jour-

naux, doivent produire au moins cent charriots ou cent cinquante milliers, (a) & cette quantité jointe à la paille de la ferme qui ſera multipliée à la faveur de l'amélioration, doit ſuffire & au-delà pour nourrir tous les beſtiaux pendant le reſte de l'année.

Nous verrons dans la Gazette ſuivante les moyens que M. de Ferrand indique pour qu'une vache produiſe ſoixante livres par an.

(a) *L'Auteur obſerve que pluſieurs perſonnes qui n'ont pas réuſſi à faire venir du treſle, prétendent qu'il ne vient pas par-tout. Il leur répond que ce n'eſt pas la faute de la terre, mais de la bonne culture, & que toute terre bien cultivée en produira certainement.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les GE'NE'RALITE'S de

ALSACE.				LYON.				PAU.				VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.				
Béfort.	18	13	9	LYON.	23	5	4	Aire.				Aveſnes.	28*	10	
												Bavey.	22	19	4
								Bayonne.	27	17		Bouchain.			
Colmar.												Cambray.	22		
				Montbriſon.	20*	16	4	Dax.	30*	15		Condé.	26	13	4
Haguenau.	18	13	4					Mauleon.	25	13		Givet.	23		
												Landrecy.	26	10	
				Roanne.	24*	7	6	Mont de-mar.	24	16		Mariembourg.	25	3	2
Landau.	14*	13	8									Maubeuge.	22	15	3
								Oleron.	26			Philippeville.	21*	8	
Scheleſtat.	20*	5	8												
				St. Etienne.	23	16		PAU.	24	10		Queſnoy.	25	6	3
STRASB.	19	6	8									St. Amand.	25	18	6
								S. Sever.	21*	16		VALENCIEN-			
wiſſembourg.	18	13	4	Villefranche.	22	8		Sauveterre.	29			NES.	24	18	9

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	7	9	From. le ſep.	22	17	11	From. le ſep.	26	5	10	From. le ſep.	24	11	10
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		3		Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	6	11	8	Avoine le ſ.	5	4	9	Avoine le ſ.	13	11	5	Avoine le ſ.	4	18	9
Foin le q.	2	5	5	Foin le q.	3	6	1	Foin le q.	2	2	2	Foin le q.	1	12	
Paille le q.	1	6	1	Paille le q.		1	8	Paille le q.	1	2		Paille le q.		17	10

RÉPONSE

A l'Avis inſéré dans la Gazette N°. 38, 1769, pag. 375, par M. D. N. E.

Les Habitans de Franche-Comté & autres, qui deſirent ſe procurer le deſſein du *moulin à riz* en uſage dans le Piémont & dans l'Italie, le trouveront dans le Recueil des Machines propres à battre, moudre & peler ou monder les grains, que l'on imprime maintenant : *s'adreſſer à Paris chez Mérigot fils, Libraire, Quai des Auguſtins, près la rue du Hurepoix.*

* Il faut s'y faire inſcrire le plutôt poſſible, parce qu'on ne tirera qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet Ouvrage.

ÉDIT DU ROI,

Portant réglement pour la clôture des Terres, Prés, Champs & Héritages, ſitués dans la Province de Champagne, avec abolition du droit de Parcours de village à village.

Donné à Verſailles au mois de Mars 1769.

Regiſtré en Parlement.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. Nous voyons avec ſatisfaction que l'expérience confirme chaque jour ce que nous nous ſommes promis des loix que nous avons données pour rendre aux Habitans de nos Provinces de Béarn, de Franche-Comté, des Duchés de Lorraine & de Bar, & des Trois-Evêchés, la liberté d'enclorre les terreins qui leur appartiennent : Les Habitans de notre Province de Champagne nous ont fait repréſenter que leurs Paroiſſes étant enclavées dans le Barrois & les Trois-Evêchés, ils ſouffriroient un préjudice réel de la liberté que conſerveroient les Habitans de ces Provinces, d'envoyer paître leurs beſtiaux ſur les Paroiſſes ſituées en Champagne, ſi nous ne nous portions à leur donner des marques égales de notre protection, en aboliſſant dans notre d. Province la ſervitude onéreuſe du parcours, & en les faiſant jouir en même temps de la liberté d'enclorre leurs héritages. Le compte que nous nous ſommes fait rendre de l'état de l'Agriculture dans la Champagne, nous a mis à portée de connoître de quelle importance il étoit d'étendre à cette Province les avantages d'une loi auſſi ſalutaire, & de mettre de juſtes bornes aux droits de parcours & de vaine pâture, qui, tels qu'ils y ſont uſités, formeront toujours le plus grand obſtacle à l'amélioration des terres, à l'établiſſement des haras & à la multiplication des beſtiaux ; en rendant aux Particuliers la liberté naturelle de jouir de leurs poſſeſſions, nous encouragerons l'induſtrie, & nous leur ouvrirons de nouvelles ſources de richeſſes non moins intéreſſantes pour eux que pour le bien de notre ſervice & celui de l'Etat. A CES CAUSES, &c.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons à tous Propriétaires, Cultivateurs, Fermiers & autres nos ſujets de la Province de Champagne, de clorre les terres, prés, champs, & généralement tous les héritages, de quelque nature qu'ils ſoient, qui leur appartiennent ou qu'ils cultivent, en telle quantité qu'ils jugeront à propos, ſoit par des foſſés, haies vives ou ſéches, ou de telle autre maniere que ce ſoit.

II. Les terreins qui auront été ainſi enclos, ne pourront être aſſujettis à l'avenir, & tant qu'il reſteront en cet état de clôture, au parcours, ni ouverts à la pâture d'autres beſtiaux que de ceux à qui leſdits terreins appartiendront, ſeront affermés ou accenſés ; interprétant à cet effet, & dérogeant même, en tant que de beſoin, à toutes loix, coutumes, uſages & réglemens à ce contraires.

III. La clôture des héritages ne pourra néanmoins avoir lieu au préjudice du paſſage des beſtiaux pour aller ſur les terreins qui reſteront ouverts à la pâture, ni de celui des charrues & voitures pour la culture des terres & l'enlevement des récoltes ; & à cet effet tout Propriétaire ou Fermier ſera tenu de laiſſer ledit paſſage libre ſur ſon terrein, s'il eſt aſſujetti, ou qu'il ne puiſſe le clorre ſans intercepter le paſſage.

IV. Les clôtures d'héritages ſe feront à frais communs entre les Propriétaires d'iceux, s'ils y conſentent ; & en cas de refus de la part des Propriétaires voiſins, l'emplacement de la clôture ſera pris ſur le terrein qu'on voudra clorre.

V. Les troupeaux de chaque Communauté ne pourront plus à l'avenir être conduits ſur le territoire des Communautés voiſines & adjacentes, ſous prétexte du droit de réciproque parcours, lequel ſera & demeurera aboli, comme nous l'aboliſſons par notre préſent Edit. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c.

ANNONCES DE LIVRES.

Théorie des Fleuves, avec l'art de bâtir dans leurs eaux, & de prévenir leurs ravages,

Par M. Jean Iſaïe Silberſchlag, Paſteur de Magdebourg, & Membre de l'Académie Royale des Sciences de Berlin. Ouvrage traduit de l'Allemand par M. d'Au.. Officier réformé. à Paris, chez Jombert, vol. in4°. 1769.

Cet Ouvrage eſt de la plus grande utilité pour les Propriétaires voiſins des rivieres. En ſuivant les principes de l'Auteur, on peut contraindre les rivieres à creuſer elles-mêmes leur lit, déterminer la direction de leurs eaux, & les empêcher de ſe répandre ſur les terres.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 10, juſqu'au Samedi 13 Mai 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 26 muids 2 ſept. de froment, 1 muid de méteil, 4 muids de ſeigle, & 325 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 206 muids de froment, 29 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1004 muids de farines, ce qui a fait 232 muids 2 ſeptiers de froment, 1 muid de méteil 33 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1329 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 165 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 537 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 702 muids 6 ſeptiers.

Le Samedi 13 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 2298 muids 4 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 483 muids 8 ſept. de ſorte qu'il en eſt reſté 1814 muids 8 ſept.

Le froment a été vendu a la Halle de 19 à 26 ℔ 10 ß, le méteil, de 16 à 18 ℔; le ſeigle, de 13 à 16 ℔; le froment a été vendu à la Gréve, de 20 ℔ 5 ß à 27 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 19 ß 3 ds à 2 ℔ 9 ß 6 ds le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 13 ß 3 ds auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 4 ds à la *livre;* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ds à 2 ß 9 ds; id. de Paris, de 2 ß 9 ds à 3 ß; pain bis clair, de 2 ß 6 ds à 2 ß 9 ds; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ds à 2 ß 6 ds.

COMMERCE.

DE HAMBOURG, *le 1 de Mai.*

ON a ratifié aujourd'hui le Traité de Commerce conclu le 1er d'Avril entre la France & cette Ville, & ſigné par le Marquis de Noailles, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & par les Députés du Sénat. Après l'échange des ratifications, ce Miniſtre donna un ſplendide repas aux principaux Membres du Sénat.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 2 Mai 1769.*

Le Parlement voulant favoriſer la culture de la ſoie dans nos Colonies, vient de propoſer des gratifications à ceux des Colons qui s'y appliqueroient, dans l'eſpérance apparemment que cette matiere premiere ſeroit importée dans la Grande Bretagne; mais il n'a pas fait attention que cette loi produira un effet tout contraire, & qu'elle ruinera abſolument nos Tiſſerands, vu que nos Coloniſtes travailleront eux-mêmes leurs ſoies, dès qu'ils en auront une quantité ſuffiſante. C'eſt ainſi que nous employons nos efforts & notre argent pour établir dans cette partie du monde, des Manufactures au préjudice des nôtres.

Un autre Correſpondant prenant en conſidération l'impoſſibilité dans laquelle ſont les Américains de payer leurs dettes avec leurs productions, nous conſeille de leur accorder des gratifications pour l'importation de toute eſpece de leurs Manufactures de toile. Moyennant cela, ils ſeront en état, dit-il, de nous acheter & de nous payer nos ouvrages de laine & de quincaillerie.

Avant que le Commerce d'Afrique fût ſubordonné aux Réglemens particuliers ſous leſquels il eſt gouverné aujourd'hui, notre Nation, année commune, n'importoit pas moins de la Côte de Guinée que 130000 onces d'or. Ce Commerce eſt actuellement bien diminué pour la Grande Bretagne; & ce ſont les Hollandois qui s'en ſont em-

parés. Les Naturels de l'Afrique qui font le Commerce, ne viennent plus vendre leur or dans nos Etabliſſemens ſur la Côte de Guinée; il eſt actuellement porté à une petite Factorerie que les Hollandois ont ſur la Côte d'Yvoire; d'où il y a apparence qu'il paſſe en Europe.

De Londres, *le 6 Mai.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Valentin* eſt arrivé de Bengale à Plymouth, & a rapporté que tous les Bâtimens deſtinés pour Bengale y étoient heureuſement arrivés. La Compagnie a appris, dit-on, par la même voie, que ſes affaires y étoient toujours dans un état floriſſant, & que ſuivant les Lettres de Madras les opérations de l'Armée que commandent le Général Smith & le Colonel Wood, & qui marche contre Hyder Alikhan, avoient conſtamment réuſſi; de ſorte qu'on avoit tout lieu d'eſperer que la guerre ſeroit bientôt terminée dans le Carnate. Malgré ces rapports favorables, le bruit s'eſt répandu que Hyder Alikhan avoit remporté quelques avantages ſur nos Troupes. Cette nouvelle a fait ſenſiblement baiſſer les Actions de la Compagnie.

Observations

Sur le prix des Matieres d'or & d'argent.

Vous invitez, Meſſieurs, vos Lecteurs de vous faire leurs obſervations ſur l'article de votre dernier Journal, (de Mai) où vous faites vos réflexions ſur la différence du prix des matieres d'or & d'argent en Angleterre & en France: je l'ai examiné, & je trouve dans vos calculs beaucoup d'erreurs qui m'étonnent, puiſqu'il vous ſeroit aiſé de les faire vérifier par quelque Banquier à qui ces opérations ſont familieres (*a*).

(a) *Nous ſommes ſincérement obligés à l'Anonyme qui a bien voulu nous faire part de ſes obſervations. Nous l'avertiſſons en même temps que le morceau avoit été envoyé de Londres tel que nous l'avons donné. Nous prions l'Anonyme de vouloir bien continuer à nous communiquer ſes réflexions; nous en ferons toujours uſage avec plaiſir.*

1°. Le prix de l'or de Portugal, dites-vous page 161, étoit le 15 Avril à Londres à 4 l. 1 d. l'once ou 32 l. 8 d. le marc, ce qui fait argent de France, le change étant à 31 d. ½ . . .

	℔	ß	₰
	711	8	3
Il étoit à Paris le 15 Avril à	714		
Différence à l'avantage de Paris	17	8	6

Je n'entends pas un mot de cet article; car premierement 32 l. 8 d. ſt. au change de 31 ½ ne font pas 711 l. 8 ſ. 3 d. mais 732 3 9

Secondement, ſuivant vos Gazettes du 11 Avril, l'or de Portugal ne valoit pas 714 l. mais 716

La différence ſeroit donc 16 3 9

Mais vous faites une troiſième erreur, c'eſt de calculer huit onces de Londres pour un marc en parité de poids avec huit onces poids de marc de Paris: car 63 onces d'Angleterre, plus fortes, valent 64 onces de Paris. Ainſi ſi l'once de Londres vaut 91 10 1

argent de France, il faut en diminuer un 64^e^, pour en faire l'once de France, ce qui ſera à diminuer 1 8 7

Le pair de l'once d'or en France, ſur le pied du prix d'Angleterre, ſera donc 90 1 6

qui multiplié par 8 pour un marc 8

ſera de 720 12

Mais le marc d'or de Portugal n'a valu en France le 15 Avril que 716

La différence n'eſt donc que de 4 12

c'eſt-à dire, environ 5 8^e^ pour cent, ſomme pareille . 720 12

Il étoit aiſé de voir que s'il y avoit eu 7 l. de différence du prix de Paris à celui de Londres, ou 2 ½ pour $\frac{0}{0}$, on auroit bien-tôt porté à Londres tout l'or de Paris, pour gagner une ſi belle proviſion ſur une ma-

tiere de haut prix, & qu'on peut tranſporter ſi facilement.

ARGENT.

2°. Vous dites, les piaſtres valoient à Londres le 15 Avril 5 l. 5 ſ. l'once ou 43 ſ. 6 den. le marc, ce qui fait argent de France, cy . . . .

	℔	ß	d.
	49	14	3
Elles valoient à Paris le 15 Avril	48	15	
Différence à l'avantage de Paris		19	3
Il faut également diminuer un 64e ou		15	2
Ainſi le prix reſte . .	48	19	1
	49	14	3
Le prix de France . .	48	15	

La différence 4 1

48 19 1

ce qui ne fait pas ½ pour 8 de différence, pour porter des piaſtres de Paris à Londres. A quoi ajoutez le temps, les riſques & les frais du tranſport, la proviſion du vendeur, la perte ſur le change, &c. il y auroit une groſſe perte.

On n'entendra pas trop ce que vous voulez dire par avantage de Paris, déſavantage de Paris : pour appercevoir l'un ou l'autre, il faudroit d'autres calculs ; & ne vous y trompez pas : quand l'Angleterre paye l'or & l'argent étranger à plus haut prix que nous, c'eſt un appas qu'elle donne au Portugal & à l'Eſpagne, pour faciliter l'exportation de ſes marchandiſes, afin que le paiement que ces deux Pays lui font en matieres d'or & d'argent, lui ſoit plus avantageux. Ceci me meneroit trop loin ; mais je vous conſeille, quand vous mettrez des articles pareils dans vos Journaux, de les faire vérifier par des Négocians.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *18 Mai 1769.*	
Amſterdam,	54 7 8
Lond. . .	32 .
Hambourg, . .	178 ¾
Madrid, . .	14 19 6
Cadix, . .	14 18 6
Livourne, .	97
Lyon, . .	au pair.

MARSEILLE. *le 10 Mai.*	
Londres, .	31 5 8e
Amſt. . .	54
Cadix, . .	15 4
Madrid, . .	15 6
Livourne, .	98 .
Naples .	1 85 ½
Gênes, . .	96 .
Paris, 1 p. 0/0 b.	
Lyon. Pâque, ¼ 1 p. 0/0 b	
Montpellier, au p. 60 j.	
Piaſtres, . .	49 10

CADIX. *le 3 Mai.*	
Paris, . .	7 à 100 j
Amſterd. . .	96
Londres, .	41 ½
Madrid. . .	au pair

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 20 Mai 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	714		marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à . . .	700		
Les guinées à . . .	712		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	6
Piaſtres, ...	48	12	6

FINANCES.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 5 Septembre 1768.

Concernant la perception du droit de Mutation.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 6 Mai 1769.

Qui ordonne le payement des Coupons d'intérêts des Reconnoiſſances pour les dettes du Canada, échus au premier Janvier 1769.

Autre, du 22 Février 1769, qui proroge pour dix annés, à compter du 1er Janvier 1768, le payement des Quatre ſous pour livre en ſus du Don gratuit ordinaire du Clergé de Verdun.

Autre du 6 Septembre 1768, qui ordonne que tous les Particuliers, gens du commun, demeurans dans les villes & lieux où les Aides ont cours, ſeront ſujets aux droits de détail, comme les Cabaretiers, ſur les Vins & autres boiſſons qu'ils conſommeront au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour leur proviſion, eu égard à leur état, condition, famille & impoſition à la Taille & Capitation : Et qui attribue à MM. les Intendans, la connoiſſance des conteſtations qui pourront naître à ce ſujet.

Autre, du premier Mars 1769, qui ordonne qu'il ſera envoyé annuellement dans les Provinces, la quantité de *Neuf cents trente-deux mille cent trente ſix* priſes de Remédes, pour être diſtribuées gratuitement aux pauvres Habitans des campagnes, au lieu de *Cent vingt-ſix mille neuf cents dix* priſes qui ſe diſtribuoient précédemment.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Compiegne le 23 Août 1768.

Portant ratification de la Convention ſignée le 16 Août 1768, entre le Roi & le Cardinal de Hutten, Prince & Evêque de Spire, pour l'abolition du droit d'Aubaine, entre les ſujets de Sa Majeſté & ceux de la Principauté & Evêché de Spire.

Autres, données à Verſailles le 19 Décembre 1768, portant ratification de la Convenvention ſignée le 6 Décembre 1768, entre le Roi & l'Evêque de Liége, pour l'abolition du droit d'Aubaine, entre les ſujets de Sa Majeſté & ceux du Pays de Liége.

Autres, données à Fontainebleau le 12 Octobre 1768, portant ratification de la Convention ſignée le 6 Octobre 1768, entre le Roi & l'Archevêque de Cologne, pour l'abolition du droit d'Aubaine, entre les ſujets de Sa Majeſté & ceux de l'Archevêché de Cologne.

Autres, données à Verſailles au mois de Février 1769, pour l'abolition du droit d'Aubaine entre les Sujets de France & la Nobleſſe immédiate de l'Empire des Cercles de Suabe, Franconie & du Rhin.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mai 1769.	Jeudi 18.	Vendredi 19.	Samedi 20.
Ac. des Indes.	1067 ½	1067 ½	1067 ½
Emp. de la Com.	385		
Prom. à 5 p ⅌.	26 ½ 4 m	25 ½	26
Prom. à 4 p ⅌.	47	47	47
Ac. des Fermes.	860	857 ½	850
2 ſ. p. l. du Dix.	6 6 ½	6 ½	
3e. Loterie.	1 ½	1 ½	1 ½
Annuités.	283	283	290
Coup. d'An.		57	57
Emp. de 50 mil.	47	47	47
Emp. de 30 mil.	48	48	47 ½ 48
Loi. 1759.	50	50	
Canada.			
4e. L. Epoques.	11 ½	12	12 12e 16 ½
Nouette.	47	47	47
Ac. de la caiſſe	1020	1020	1020
tirage de la C.	2e 410 3e 370 4e	3e 370 4e 333 5e	4e 333 5e 330
2e Lot. Comp.	303 (333	303 (330	303
A 3 p. ⅌ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅌ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 41.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 5 au 12 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 16 Navires François & 14 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Saint Firmin* de 120 tonneaux, Capitaine *Buchon*, venant du Cap, du Port-au-Prince & de Saint Marc, chargé de 129 bariques de ſucre brut & terré, 57 futailles de café, 44 balles & ballotins de coton, 3 futailles d'indigo ; la *Fidélité*, Capitaine *Yves la Cour*, venant de Saint Sebaſtien avec fer, meules & traques d'avirons ; la *Flore*, Capit. *Louis Jouet*, venant de la Rochelle avec bouteilles, flacons, cannevettes, platilles, fromage de Gruyere & morue ſeche ; le *Saint Jean Bonaventure*, Capitaine *Jean Crozon* ; la *Bonne Foi*, Capitaine *Jacques Caurie* ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Pierre Poireau* ; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Jean Rozé* ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Pierre Caſou* ; les *Sept Freres & les ſept Sœurs*, Capitaine *Jean le Moing* ; la *Jeanne*, Capitaine *Hervé Lezlé*, venans de Libourne, de Bordeaux & de Blaye avec vin, laine, farines, liege, anchois, capres, olives & paſtel ; le *Saint Nazaire*, Capitaine *François Clement* ; la *Voltigeante*, Capitaine *Yves Crequer* ; le *Baſtien*, Capitaine *Pierre Colzon* ; le *S. Jean*, Capitaine *Guillaume Heurtaud* ; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph le Vaillant* ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Yves Queré*, venant de Lanion, de Redon, de Dunkerque & d'Oleron avec ſel, poutres, feuillards, cidre, merein & mêches à canon ; des Etrangers, l'*Etoile du Nord* ; la *Dame Diederica* ; l'*Eliſabeth* ; le *Grand Chriſtophe* ; l'*Alida*, venants de Bremen, de Dantzick & de Gottembourg avec froment, ſeigle, avoine & orge ; le *Diſtelboom*, venant de Breſt ; l'*Anne Louiſe*, venant d'Oſtende tous deux ſur leſt ; l'*Eſpérance* ; la *Sophie* ; le *Poſtillon* ; la *Dame Angeburg*, venant de Terveer, de Fridérickshall & du Dannemarck avec planches, veaux marins & pelleterie ; le *Saint Pierre* ; le *Payſan Friſon* ; la *Jeune Jedtske*, venant tous trois de Hambourg & de Dantzick avec froment, ſeigle, bierre, brai gras, raſſades, indiennes & cuivre rouge.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François & 7 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Belle Nantoiſe*, Capitaine *Jean David*, allant à Cadix avec peaux de veaux corroyées, peaux de moutons, confitures, mercerie, médailles de plâtre, bougies, eſtampes, étamine, toile & fayols ; l'*Aimable Magdeleine* Capitaine *François Guyet*, allant à Dunkerque avec ſucre brut & terré, café, indigo, thé & coton ; le *Saint Jean*, Capitaine *Antoine Flouet*, allant à Rouen avec os de bœufs, ardoiſes, tripoli & coquillages ; des Etrangers, la *Sainte Marie*, Capitaine *Valentin Quin*, allant à Drompton avec eau-de vie ; le *Tiberius & Iſaac*, Capitaine *Gerrit Teckes Swart* ; la *Proſpérité des Armateurs*, Capitaine *Liewe Sjoerds*, allant tous deux à Hambourg avec café, ſucre brut, pierres à fuſils, ſucre en pains, coton, rocou, indigo, eau de-vie & marchandiſes blanches ; le *Willem & Metta*, Capitaine *David Courier*, allant à Bremen ; la *Catherine Eliſabeth*, Capitaine *Laurent-Chriſtian Godkegke*, allant à Stetin chargés de ſyrop, café, miel & vin Nantois ; la *Jeune Marthe*, Capit. *Romkes Poppes*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut & terré, café, indigo & rocou ; le *Saint Joſeph & les Ames*, Capitaine *Jean-Baptiſte de Ybara*, allant à Bilbao avec mercerie, quincaillerie, papier peint, coton filé, pierres à faulx, toile peinte, étamine, ſavon, cacao, vinaigre, ſucre brut & terré.

De la Rochelle, *le 6 Mai 1769.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Caméléon*, Capitaine *Sainpé* ; le *Septentrion*, Capitaine *Hemal*, venant tous deux de Saint Domingue ; & le *Patriote*, Capitaine *Bourtié*, venant de la Guadeloupe chargés tous trois de 1 boucaud 1 tierçon 3 quarts 1 ancre d'indigo, 266 bariques 52 quarts de ſucre brut, 60 bariques de ſucre tête, 20 bariques de ſucre terré, 46 boucauds 88 quarts 5 demi-ancres 1 ſac de café, 101 balles 29 demi balles de coton.

Exportation.

Il a été exporté de la Rochelle pendant le mois d'Avril, pour les Pays Etrangers, 43202 liv. d'indigo, 223644 liv. de ſucre brut, 1443 l. de ſucre blanc, 92346 liv. de ſucre en pains, 65413 liv. de café, 16096 liv. de rocou, 10614

iv. de ſyrop, 39824 livres de coton, & 25106 veltes d'eau-de-vie.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois d'Avril 1769 : ſçavoir ;

PAR TERRE.

Pour l'*Allemagne*, 1750 liv. d'indigo ; pour *Basle en Suiſſe*, 15924 liv. dito, 4090 livres de café ; pour *Metz en Lorraine*, 1185 liv. d'indigo, 732 liv. de cacao, 200 liv. de rocou ; pour la *Suiſſe*, 8 bariques de ſucre blanc, 2671 liv. d'indigo, 2610 liv. de café ; pour l'*Alſace*, 992 liv. d'indigo ; pour *Nancy*, 315 liv. dito ; pour la *Franche Comté*, 580 liv. de rocou ; pour *Straſbourg*, 1612 liv. d'indigo ; pour *Francfort*, 436 livres dito ; pour l'*Italie*, 472 livres dito, 6179 livres de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 71 bariques de ſucre brut, 1301 bariques 30 quarts de ſucre blanc, 210606 liv. d'indigo, 370955 liv. de café, 968 livres de cacao, 350 liv. de rocou ; pour *Amſterdam*, 53 bariques de ſucre brut, 1190 bariques 36 quarts de ſucre blanc, 11606 liv. d'indigo, 52405 liv. de café ; pour *Roterdam*, 615 liv. d'indigo, 443 liv. de café ; pour *Gottembourg*, 3 bariques 6 quarts de ſucre blanc, 1616 liv. d'indigo, 3324 liv. de café ; pour *Stetin*, 422 bariques 1 quart de ſucre brut, 110 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 225 liv. d'indigo, 53804 liv. de café ; pour *Konigsberg*, 1 barique de ſucre brut, 1470 liv. d'indigo, 576 liv. de café, 260 liv. de cacao, 215 liv. de rocou ; pour *Bayonne*, 98 bariques de ſucre blanc, 6366 liv. de cacao ; pour *Petersbourg*, 21 bariques de ſucre brut, 2 bariques 1 quart de ſucre blanc, 2917 liv. d'indigo, 100610 liv. de café, 915 liv. de rocou ; pour *Bilbao*, 15 bariques de ſucre blanc, 910 liv. de cacao ; pour *Coppenhague*, 1185 liv. d'indigo, 72735 liv. de café, 632 liv. de cacao, 200 livres de rocou ; pour *Lubeck*, 20 bariques 1 quart de ſucre blanc, 14342 liv. de café ; pour *Londres*, 42405 liv. d'indigo ; pour *Dantzick*, 11 bariques de ſucre brut, 1400 liv. d'indigo, 45772 liv. de café ; pour *Breme*, 2796 liv. d'indigo, 241783 liv. de café, 1050 liv. de cacao ; pour *Stockholm*, 600 liv. d'indigo ; pour *Saint Sébaſtien*, 28 bariques de ſucre blanc, 18037 liv. de cacao ; pour l'*Eſpagne*, 1 barique de ſucre blanc, 798 liv. de café ; pour *Flinsbourg*, 57 bariques de ſucre brut, 174 liv. de café ; pour *Saint Ander*, 40 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 4405 livres de cacao ; pour *Elzeneur*, 8 bariques de ſucre brut, 12 bariques de ſucre blanc ; pour la *Savoye*, 628 liv. de café ; pour *Embden*, 8304 livres dito ; pour *Riga*, 6490 liv. dito ; pour *Altena*, 3670 livres dito ; pour *Swinemunde*, 162 liv. dito ; pour *Verkum*, 13531 liv. dito.

Il a été exporté en farines & menus grains pendant le même mois ; pour *Saint Ander*, 24 quintaux de farines ; pour la *Corogne*, 5622 quintaux dito ; pour le *Paſſage*, 2000 quintaux dito ; pour le *Ferrol*, 1125 quintaux dito, & 2070 quintaux de menus grains ; pour *Stockholm*, 16 quintaux de farines ; pour *Vigo*, 5083 quintaux de menus grains ; pour *Saint Sebaſtien*, 785 quintaux dito.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 12 *Mai* 1769.

Les Navires François le *Vermudien* de 150 tonneaux, Capitaine *Mary*, Armateur M. *Guillon* ; la *Marie Roſe* de 70 tonneaux, Capitaine *Vigneron*, Armateur M. *Brindeau des Valinieres* ; le *Voltaire* de 300 tonneaux, Capitaine *Teſſier*, Armateur M. *Montaudouin* ; la *Veſtale* de 300 tonneaux, Capitaine *Denis*, Armateurs MM. *Jogues*, ſont en charge dans ce Port, les deux premiers pour Guinée, le troiſiéme pour le Cap, & le quatriéme pour les Cayes.

Les deux Navires Etrangers en charge dans ce même Port ſont le *Brederoode* de 160 tonneaux, Capitaine *Pieter Loopuyt*, pour Fiume ; la *Dame Makena* de 140 tonneaux, Capitaine *Germen Pietiers Herkmen*, pour Stetin, Interpréte pour ces deux Navires le ſieur *Odiette de la Bauche*.

DU HAVRE, *le* 13 *Mai* 1769.

Le Navire l'*Aimable Marthe* de 300 tonneaux, Capitaine *le Sage*, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture au Cap, & partira à la fin de Juillet. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Cottin l'aîné & fils*, à Rouen à M. *Godefroy*, & au Havre à M. *Jean-Baptiſte Bunel*, Armateur.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 30 Mai.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Mémoire sur l'avantage de semer du trefle.

ON a vu que M. de Ferrand avoit avancé pour quatrième avantage *l'augmentation du produit d'une moitié en sus au plus tard en six ans à la faveur de l'engrais.* L'Auteur assure que ce n'est que d'après des observations & une expérience annuelle qu'il avance cette proposition.

Je possède, dit-il, un arpent de terre situé entre deux autres, partagé également avec des co-héritiers. Le Laboureur qui cultive ce champ, cultive les deux autres. Il ne recueille dans chacun de ces deux derniers qu'environ 30 boisseaux de bled ou 40 boisseaux d'orge. Je n'en recueillois que cette quantité les premieres années; mais à la faveur de la bonne culture & de l'amélioration que l'usage du trefle a occasionnée, je recueille toutes les années depuis ce temps-là plus de 60 boisseaux de froment, & 70 en orge, ce qui fait le double du produit. Je puis citer pour preuve encore plus authentique de ce que j'avance, continue l'Auteur, les Provinces de Flandres, de Picardie, les Pays de Hainault & d'Artois, où l'on pousse le même produit d'un arpent de la même mesure jusqu'à cent boisseaux. Aussi le Laboureur tient le premier rang pour la fortune, & ne le céde qu'à la Noblesse pour la considération. Il est vrai que ces Provinces ont des ressources pour les engrais, qu'on ne trouvera pas de même dans les autres, ce sont les marnes & les latrines; mais abstraction de ces choses, je ne fais monter mon produit qu'à la moitié de ce qu'il est dans ces Provinces.

RÉPONSE

De M. Ducarne de Blangy aux observations de M. Duhoux, qui se trouvent insérées dans le Journal de Mai courant.

Je me plaignois ci devant à M. l'Abbé Malo de n'avoir point d'ennemis à combattre; aujourd'hui j'en ai jusques dans la Lorraine, ou je croyois que personne ne m'attaqueroit que M. Palteau. J'ignorois qu'il avoit des voisins en état de me faire face & de me vaincre: encore faut il me défendre.

Vous dites donc, Monsieur, « qu'au » moyen de cet expédient si bien imaginé, » de deux bonnes ruches vous n'en aurez » plus qu'une seule, de deux bons essaims » que vous pouviez esperer, il ne vous en » viendra peut-être qu'un, peut-être point » du tout; parce qu'en vous emparant du » miel & de la cire d'une ruche entiere, » vous aurez détruit tous les œufs qu'elle » contenoit & qui devoient éclorre après » l'hyver. » Ce langage, Monsieur, est nouveau pour moi; je ne sçavois pas encore que les ruches à la fin d'Août contenoient des œufs qui devoient éclorre après l'hyver. Sans doute le nombre de ces œufs

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

n'eſt pas conſidérable ; car je ne me ſouviens pas d'en avoir jamais vu : j'ai bien lu dans M Palteau qu'on ne détruit point les faux bourdons, que les œufs de la reine ne ſoient fécondés, mais point que je me ſouvienne, ni chez lui, ni dans ceux que j'ai encore lus, que cette ruche contînt des œufs qui duſſent éclorre après l'hyver : ſans doute auſſi, Monſieur, vous avez bien obſervé ceci, & fait les épreuves néceſſaires, ou enfin vous le tenez d'ailleurs ; mais la premiere fois que vous nous donnerez comme cela quelqu'aſſertion nouvelle, vous ferez, je crois, plaiſir à tous les poſſeſſeurs d'abeilles, de leur donner quelques preuves ; car nous ſommes d'anciens praticiens, & nous n'admettons point les nouvelles découvertes ſans bonne & ſuffiſante caution.

Mais laiſſons ceci, ſur quoi vous voyez que je ne ſuis pas inſtruit, pour en venir à la choſe même.

» Ne voilà-t-il pas, dites-vous, Monſieur, un expédient bien imaginé, de » deux bonnes ruches, je n'en aurai plus » qu'une ſeule. » Vous aimeriez donc mieux, Monſieur, les garder toutes deux ? Et moi auſſi aſſurément, s'il m'étoit poſſible d'avoir leurs proviſions en même temps. Ne pourrois-je pas ici dire avec bien plus de raiſon, Monſieur, ne voilà-t-il pas un expédient bien imaginé ? Vous les garderez donc toutes deux ; & comme l'année d'enſuite, & toutes les ſuivantes, vous ne ſerez ſans doute pas plus diſpoſé que la précédente à en ſacrifier une ; du miel, Monſieur, & de la cire, comment en aurons-nous ? Il faudra donc nous en paſſer ; car en ſuivant votre idée, vous les garderez toutes juſqu'à la vallée de Joſaphat Quand vous avez écrit ceci, Monſieur, y penſiez-vous ? Je ne peux le croire : aviez-vous donc déja oublié qu'il s'agiſſoit-là, non de ruches compoſées de hauſſes, qu'on peut tailler facilement, mais de ruches ordinaires & à l'ancien ſyſtême, de quelqu'eſpece qu'elle fût, dont on veut prendre le ſuperflu ? Et comment le prendrez vous, ſinon comme je le dis ? Vaudroit-il mieux, ſelon vous, Monſieur, qu'on les fît mourir toutes deux, comme le font toutes nos bonnes gens ici, & bien ailleurs ? Peut-être voudriez-vous qu'on les taillât dans le temps ; mais les inconvéniens de cette méthode, que M. Periſſa a ſi bien détaillés dans l'ouvrage de M. Palteau, pag. 30 & 31, ne vous en ont-ils pas dégoûté autant que moi ?

En attendant que vous nous donniez, Monſieur, une méthode meilleure que la mienne, je ſerai toujours fondé à dire, comme je le répéte ici, que ce moyen a été juſqu'ici recherché inutilement.

Je ne m'arrêterai point ſur ce que vous ajoutez que cette ſinguliere méthode eſt directement oppoſée au renouvellement des ruches. Outre que ce moyen ſeroit préciſément celui que choiſiroit pour cela un homme qui auroit un peu de pratique, puiſque, ſelon vous, ce renouvellement ne devient néceſſaire que tous les quatre ou cinq ans, qui vous empêche, Monſieur, de faire uſage de ce moyen ſur des ruches de deux, trois ou quatre ans, & l'année d'enſuite ſur celle dans laquelle on aura eu remis toutes les abeilles. En vérité, Monſieur, je ne vous comprends point ; ce que vous dites contre moi fait préciſément pour moi. Je compte vous le faire voir plus amplement par la ſuite.

Vous terminez, Monſieur, votre ouvrage en diſant voilà à peu près ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la pratique de l'art d'élever des abeilles : vous le croyez au moins, Monſieur ; M. Palteau le croyoit auſſi du ſien, mais nous ne ſommes pas tout-à fait du même ſentiment ; quelque jour l'occaſion ſe préſentera de vous le faire voir.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 17, juſqu'au Samedi 20 Mai 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 21 muids 6 ſept. de froment, 9 ſeptiers de méteil, 6 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 221 muids 8 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 210 muids de froment, 27 muids 8 ſeptiers de ſeigle, & 1019 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 231 muids 6 ſeptiers de froment, 9 ſeptiers de méteil, 33 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 1241 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port

de la Greve 82 muids 3 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 517 muids 10 ſeptiers, ce qui a fait 600 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 20 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 2107 muids 3 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 424 muids 3 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1683 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 20 à 28 ℔ 10 ß, le méteil, 18 ℔; le ſeigle, de 12 ℔ 10 ß à 15 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 20 à 27 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 9 ß 3 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 12 ß 6 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 3 ₰ la *livre;* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.				DIJON.				GRENOBLE.				MONTAUBAN.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Auch.	25	1	11	Arnay-le-Duc.	19*	4		Briançon.	24	18	9	Cahors.	24	11	
Auvillars.	21	5		Avallon.	21			Creſt.	24			Cauſſade.	28*	10	
Beaumont.	24	19	2	Autun.	22	10		Embrun.	22*	10	8	Figeac.	22	15	2
Fleurance.	20*			Auxerre.	24			Gap.	22	10		Gourdon.	22	19	3
Girons.	20	12	6	Auxonne.	24			Grenoble.	24	8	6	Lauzerte.	25	16	6
Grenade.				Bar-ſur-Seine.	20	13	5	Buis.	26	13	4	Milhau.	25		
Lectoure.	24	4	9	Beaune.	21	15	7	Montelimart.	27*	19		Moiſſac.	26	2	1
Iſle Jourdain.	24	3	8	Belley.	31*	1		Romans.	25	2	6	Montauban.	25	6	10
Mirande.	21			Bourbon-Lan.	21			Valence.	26			Murdebarrez.	18*	1	
Montrejau.	22	13	5	Bourg.	23			Vienne.	24			Rhodez.	22	10	
Muret.	25*	8		Châlon.	24	9	7					Ste. Affrique.	26	11	6
Nogaro.	20	16	8	Charolles.	21	18	9					St. Antonin.	23	15	9
Tarbe.	25	6	3	Châtil.ſur-Sei.	20	13	5					Villefranche.	22	10	
				Dijon.	22	18	8								
				Gex.	28	13	9								
				Mâcon.	26	8									
				Nuits.	19	10									
				Saulieu.	20	14	7								
				Semur-en-Aux.	21	17									
				Seurre.	20	11	5								
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	22	18	5	From. le ſep.	23	15	11	From. le ſep.	24	17	9	From. le ſep.	24	5	10
Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	10	6	11	Avoine le ſ.	7	9	10	Avoine le ſ.	9		11	Avoine le ſ.	8	17	4
Foin le q.	2	2	3	Foin le q.	3	2	2	Foin le q.	3	13	6	Foin le q.	3	8	11
Paille le q.	1	3	7	Paille le q.	1	8	3	Paille le q.	1	5	7	Paille le q.	1	9	10

ANNONCE DE LIVRES.

Mémoire ſur le Commerce des bleds. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez la veuve Pierres, rue S. Jacques, 1769. Brochure in-3°.

L'Auteur de ce Mémoire nous a paru être le même que celui d'un autre Mémoire ſur la même matiere, que nous avons annoncé il y a environ deux mois, & qui ſe vend auſſi chez la veuve Pierres. Le but de cet Ouvrage eſt de concilier les deux partis extrêmes; ſçavoir, la prohibition du Commerce des grains, & la liberté indéfinie dans ce même Commerce. L'Auteur, après avoir diſcuté les raiſons pour & contre, propoſe des moyens pour entretenir continuellement l'abondance dans le Royaume, & l'exportation au dehors; pour que le Cultivateur puiſſe retirer le fruit de ſes travaux, & que le Conſommateur n'ait point à ſe plaindre du prix de la denrée de premiere ſubſiſtance; enfin pour détruire toute eſpece de monopole, s'il y avoit lieu d'en craindre, car l'Auteur paroît faire difficulté d'en admettre dans le Commerce des bleds, comme on peut le voir à la pag. 67 & ſuiv. de ce Mémoire. Il s'éleve fortement contre la liberté indéfinie; il en donne les raiſons aux pages 65 & 66, & demande qu'on s'en tienne à l'Edit de 1764.

Nous nous étendrons davantage ſur cet Ouvrage dans un de nos Journaux.

Traité des Arbitrages de la France, Ouvrage néceſſaire aux Banquiers & aux Négocians tant François qu'Etrangers, dans lequel on trouve le pair ou l'égalité des changes de la France, avec toutes les Places étrangeres de ſa correſpondance, calculé ſur les prix des changes actuels, & des inſtructions pour connoître les Places indirectes qu'on doit préférer pour faire des remiſes & des traites avec avantage, le tout terminé par pluſieurs ordres en banque, & par des arbitrages de marchandiſes. Par Joſeph Rene Ruelle, Arithméticien & Teneur de livres. A Lyon, chez les Freres Periſſe, & chez l'Auteur, rue Sainte Catherine, 1769. Vol. in-8°.

Nous ferons connoître inceſſamment cet Ouvrage qui eſt de la plus grande utilité pour les Négocians. Les jeunes gens qui ſe deſtinent au Commerce devroient ſe le procurer & en faire une étude ſuivie.

Dictionnaire des Bénéfices, contenant tous les établiſſemens eccléſiaſtiques, tant ſéculiers, réguliers qu'hoſpitaliers militaires de la France, où l'on trouvera les titres de tous les Bénéfices, les noms des Patrons & des Collateurs, avec une note hiſtorique ſur chacun d'iceux, précédés d'un diſcours ſur leur origine, leur nature & ſur les révolutions qu'ils ont éprouvées dans leur régime juſqu'à ce jour, propoſé par Souſcription.

L'Ouvrage étant conſidérable par ſa matiere, & ſon mérite principal conſiſtant dans l'exactitude avec laquelle il ſera traité, il a exigé & exige encore de profondes recherches, & des ſoins infinis qui ont occaſionné beaucoup de dépenſes; & les frais de l'Edition, qui ſera auſſi parfaite qu'il ſoit poſſible, tant pour le papier que pour la partie Typographique, formant auſſi un objet conſidérable, on s'eſt déterminé à propoſer une Souſcription.

L'Impreſſion ſera faite en trois volumes in-8°. Le prix ſera de 12 liv. pour les Souſcripteurs, & de 15 liv. pour les perſonnes qui n'auront pas ſouſcrit.

Le premier volume paroîtra le premier Janvier prochain, & les deux autres ſucceſſivement de cinq mois en cinq mois.

La Souſcription eſt ouverte chez Couturier, Libraire & Imprimeur de la Gazette de France, aux Galeries du Louvre, juſqu'au premier Août prochain.

On lui remettra 9 livres en ſe faiſant inſcrire, & 3 livres en retirant le troiſième volume.

COMMERCE.

FORGE.

IL a été établi dans le Capſir, en Rouſſillon, à l'extrêmité de la frontiere d'Eſpagne, une Forge dont les fers paſſent à la Manufacture des canons de fuſils de Ripoll, ſi renommés pour leur ſûreté, leur ductilité & leur prix extraordinaire. C'eſt avec regret que le Propriétaire de cette Forge vend à l'Etranger, à cauſe de la proximité, une qualité de fer qui pourroit être ſi utile dans le Royaume pour tous les uſages où il eſt

intéreſſant d'avoir des fers doux, lians & non caſſans, ſoit pour la conſtruction de certaines ferrures dans la Marine ou l'Artillerie, ſoit pour des canons de fuſils, cercles, bandes, liens, chaines de chapelets, chevilles & clouteries de toute eſpece. Chauffé couleur de roſe, ce fer ſe plie & ſe travaille comme du plomb, avec beaucoup moins de déchet que tout autre, & employant beaucoup moins de charbon. Sa ſoupleſſe & ductilité ſupérieure proviennent de la qualité de la mine dont il eſt fabriqué, qui eſt la même dont on ſe ſert dans les Forges d'Arragon en Eſpagne. Le charbon de pin, qui eſt le ſeul que l'on employe à ſa fuſion, y contribue auſſi beaucoup.

L'éloignement de cette mine à ladite Forge, ſon tranſport par des montagnes où il ne ſe fait que difficilement, & à dos de mules, augmentant conſidérablement le prix de ce fer pour le Propriétaire de cette Forge, il n'en fabrique de cette eſpece que ſuivant les demandes qui lui ſont faites, préférant de faire du fer commun & ordinaire avec une mine, qui étant plus à ſa proximité, lui revient à meilleur compte de 2 liv. 8 ſols par quintal.

Tous Marchands de fer en gros, Entrepreneurs de Manufactures d'armes, clouterie & ferrurerie, à qui pour leur commerce il conviendra d'avoir du fer de la ſuſdite qualité, au moins égale, ſi elle n'eſt ſupérieure aux meilleurs fers doux qui viennent de Suede, pourront adreſſer leurs commiſſions à M. de Caſtras, Agent de la Forge de Balcere, chez M. de la Houſſiere, Lieutenant de Roi de Salces, à Perpignan.

Le fer de cette qualité en barres propres à paſſer au martinet ſera livré comptant à Perpignan à 14 l. 18 ſols le quintal; à Marſeille, 16 liv. 10 ſols; à Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, le Havre à 18 liv.

Le fer ordinaire de cette Forge, qui eſt auſſi très bon & propre à tous les ouvrages communs de Serrurerie, Maréchalerie, Taillanderie, ſera livré à Perpignan, & dans les autres Villes & Ports indiqués ci deſſus, à 2 liv. 8 ſ. meilleur marché par quintal que le fer dont eſt queſtion ci-deſſus, dit fer d'Eſpagne.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *27 Mai 1769.*		MARSEILLE. *le 17 Mai.*		MADRID. *le 15 Mai.*	AMSTERDAM *le 22 Mai.*	
Amſterdam,	54 7 8	Londres,	31 5 8e	*Point de Change, à cauſe des Fêtes.*	Paris,	53 ¾ à 5 8e
Lond.	32	Amſt.	54 ⅛		Cadix.	92 ¾
Hambourg,	178 ¾	Cadix,	15 4 3			
Madrid,	14 19 6	Madrid,	15 6 5	CADIX. *le 9 Mai.*	LONDRES. *le 23 Mai.*	
Cadix,	14 18 6	Livourne,	98		Paris	à 2 uſ. 92 ¾
Livourne,	97	Naples	1 85 ½			
Lyon,	au pair.	Gênes,	96	Paris,	77	
		Paris, 1 p. ⅝ b.		Amſterd.	96	
		Lyon. Pâque ¾ 1 p. ⅝ b		Londres,	40 ½	
		Montpellier, au p. 60 j		Madrid.	au pair	
		Plaſtres,	49 10			

LETTRE

Aux Auteurs, au ſujet des Obſervations ſur le prix des Matieres d'or & d'argent, *inſérées dans la Gazette du 23 Mai.*

Je vois, Meſſieurs, dans votre Gazette, N°. 41, des obſervations ſur l'artile de votre dernier Journal, qui contient des réflexions ſur la différence du prix des matieres d'or & d'argent en France & en Angleterre. Elles ont fixé auſſi-tôt mon attention, parce que je ſuis très-lié avec le Correſpondant de Londres qui vous a envoyé

et article. Je ſuis ſurpris que l'Anonyme qui vous les a adreſſées, ayant debuté par vous rappeller que vous avez invité vos Lecteurs à vous faire leurs obſervations, n'ait pas mis plus d'aménité dans celles qu'il a bien voulu vous communiquer ; car il vous dit aſſez ſéchement « qu'il a examiné » vos calculs, qu'il y a trouvé *beaucoup* » d'erreurs qui *l'étonnent*, & qu'il *n'entend* » pas trop ce que vous voulez dire dans un » endroit, & pas un mot dans un autre, & » enfin qu'il vous *conſeille*, quand vous » mettrez des articles *pareils* dans vos Jour- » naux, de les faire vérifier par des Négo- » cians ».

Vous avez remercié cet Anonyme, vous l'avez invité à continuer de vous communiquer ſes réflexions, & quant aux erreurs qui l'ont tant *étonné*, vous lui avez fait ſçavoir que l'article en queſtion vous avoit été envoyé de Londres. C'étoit tout ce que vous pouviez faire de plus honnête.

Je vous demande préſentement une pareille portion de votre complaiſance pour quelques doutes que je vais prendre la liberté de propoſer à cet Examinateur, à l'acquit de votre Correſpondant de Londres qui ne me déſavouera pas.

Il vous a dit, Meſſieurs, « que quand » l'Angleterre paye l'or & l'argent étranger » à plus haut prix que nous, c'eſt un appas » qu'elle donne au Portugal & à l'Eſpagne » pour faciliter l'exportation de ſes mar- » chandiſes, afin que le payement que ces » deux Pays lui font en matieres d'or & » d'argent lui ſoit plus avantageux ». Voilà mot à mot ſon aſſertion, de laquelle je lui demande la permiſſion de ne pas convenir, par les raiſons ſuivantes.

Il eſt de fait que la proportion de l'or à l'argent en Angleterre, telle qu'elle eſt fixée par la loi, eſt telle que l'or y eſt d'un prix beaucoup trop haut, par rapport au prix de l'argent. J'appelle ici en témoignage tous ceux qui ont lu les ſçavantes Diſſertations du Chevalier Newton ſur cette matiere. Je demande à préſent ce qui doit arriver dans un Pays où exiſte cette diſproportion ? Belloni, Cantillon, Poſthlewagthe, & une infinité d'autres Auteurs, conviennent unanimement qu'il doit en réſulter que l'argent ſoit enlevé de ce Pays en plus ou moins grande quantité, ſelon que la balance du Commerce lui eſt ou favorable ou déſavantageuſe.

Or, comme il eſt au ſçu de tout le monde que la balance du Commerce eſt contre l'Angleterre avec la plupart des Nations, c'eſt-à-dire, que la balance générale eſt à ſon déſavantage, je demande ſi l'on peut ſe perſuader que le Gouvernement y faſſe une opération auſſi fauſſe que celle de porter à deſſein le prix de l'or plus haut encore que celui qui eſt fixé par la loi, & d'augmenter cette diſproportion qui lui eſt ſi préjudiciable ? Non ſans doute ; car la diſette d'argent où il ſe trouvera en deviendra d'autant plus fâcheuſe, qu'ayant beaucoup de payemens à faire en eſpeces à l'Etranger, il ne pourra les effectuer qu'en matieres d'argent, ce qui le rendra ſi rare & ſi cher, qu'il ne ſera plus poſſible à ſon Gouvernement de porter des matieres d'argent à la Monnoye ; & c'eſt préciſément le mal dont on ſe plaint aujourd'hui en Angleterre, ainſi que l'atteſte la piece citée de votre dernier Journal. Cette diſette des matieres & des monnoyes d'argent, ſi la balance du Commerce continue à être déſavantageuſe à ce Pays, ne tardera pas à être ſuivie de celle des matieres & des monnoyes d'or ; car il faudra bien, au défaut d'eſpeces d'argent, payer en eſpeces d'or l'excédent de l'importation ſur l'exportation. L'or devenant par-là rare à ſon tour, les changes hauſſeront en proportion, & je laiſſe à penſer quelle ſera la détreſſe d'un Etat déja écraſé par une charge énorme d'intérêts annuels, & à qui il eſt devenu impoſſible, par la multiplicité de ſes taxes, d'augmenter aucune branche de ſes revenus.

D'après cet expoſé, je demande à l'Obſervateur la permiſſion de douter que ce ſoit par l'effet d'une ſpéculation politique que le prix de l'or en *Angleterre* s'éloigne ſi fort depuis quelque temps de toute proportion avec celui de l'argent. Je pourrois ajouter quelques autres réflexions ſur l'*appas* que l'Examinateur fait donner par l'Angleterre à l'Eſpagne & au Portugal, & qui tourneroit ſi fort à ſon détriment. Je ferois voir peut-être que c'eſt beaucoup moins du côté de ces deux Puiſſances que du côté de celles du Nord que l'Angleterre a intérêt de donner des *appas*, pour faciliter l'exportation de ſes marchandiſes ; mais je me reſtreindrai à

dire, comme l'Anonyme, *que ceci me meneroit trop loin*, d'autant plus que j'aurois une conjecture à hasarder sur la cause de cette hausse du prix de l'or en Angleterre. C'est que j'imaginerois, (& si c'est une erreur, je supplie les Lecteurs de ne point s'en *étonner*, mais de la redresser avec indulgence) j'imaginerois, dis-je, que cette hausse vient de ce que le Gouvernement aura été forcé d'employer une trop grande quantité de matieres d'or, & pour les besoins de la circulation intérieure & pour les payemens à faire à l'Etranger, auxquels la quantité d'especes d'argent ne peut déjà peut être plus suffire.

Quant à ce monnoyage de l'or, il aura eu lieu après que tous les payemens à l'Etranger, qui ont dû se faire l'année derniere, auront été effectués en argent, & dans un temps où le change étant conséquemment moins haut qu'aujourd'hui, il aura été possible d'acheter de l'or à un moindre désavantage.

Il me reste à entrer en explication avec l'Auteur sur trois erreurs du calcul en question, qui l'ont tant *étonné*, après qu'il l'a eu *examiné*.

Comment dans son examen n'a-t il pas apperçu que la premiere ne pouvoit être qu'une faute d'impression, de chiffres posés pour d'autres, ainsi que le fait voir le résultat du calcul, car on ne pourroit pas dire que de 711 à 714 la différence fût 17 (*a*)?

Quant à la seconde, l'Anonyme est prié de jetter les yeux sur la Gazette du Commerce, N°. 31. Il verra à la page 305 que *le prix des matieres d'or & d'argent à Paris le 15 Avril étoit à 714 liv.* Je crois, d'après cela, qu'on peut à cet égard laisser le compte comme il étoit, & ne point substituer, ainsi que l'a fait l'Examinateur, 716 à 714. Je dis plus, c'est qu'il faut substituer 714 à 716 dans ses calculs subséquens. *L'Examinateur* n'a pas *pris garde* que le prix des matieres au 15 Avril étoit dans la Gazette du 18 & non dans celle du 11, qu'il a citée par erreur, pour celle du 15, ni dans celle même du 15. Mais quant à cette derniere erreur de sa façon, je le préviens que je ne la regarde que comme une faute d'impression.

Voyons maintenant la troisième erreur qu'il vous impute, Messieurs, en ces termes. « C'est de calculer huit onces de Lon» dres pour un marc en parité de poids » avec huit onces poids de marc de Paris : » car soixante-trois onces d'Angleterre, plus » fortes, valent soixante-quatre onces de » Paris ». Que l'Examinateur me permette ici l'usage de ses propres expressions : *je n'entends pas trop cet article, je n'en entends pas un mot.* Je ne devine point quelles mesures font soixante-quatre onces, si ce n'est huit marcs, ni quel rapport il voudroit mettre entre huit marcs & l'once ou le marc. Je soupçonne de la confusion dans les termes, en lisant le calcul qu'il a établi dans la différence qu'il a remarquée; mais je ne m'arrêterai point à tâcher d'éclaircir l'obscurité que j'y trouve, parce que je ne doute pas que l'Examinateur, puisqu'il se sent capable de nous donner le vrai rapport du marc Anglois au marc François, ne veuille bien élucider son calcul dans quelqu'une de vos prochaines Gazettes. Lorsqu'il l'aura fait en termes bien clairs & bien précis, vous aurez obtenu, Messieurs ce que vous avez demandé par votre invitation à vos Lecteurs, & dont il est fort bien fait à vous de sentir & de dire que vous avez besoin, parce qu'après une telle déclaration vos erreurs ne doivent plus *étonner* personne, & que sans vous renvoyer aux Négocians, ceux qui croiront pouvoir vous éclairer, voudront bien vous en faire le cadeau.

Je finirai, Messieurs, par une petite réflexion sur ce que l'Examinateur avance » qu'il étoit aisé de voir que s'il y avoit tant » à gagner sur le prix de l'or à Londres, on » y auroit bien-tôt porté tout l'or de Paris. « Mais quand nous serons convenus du montant juste de cette différence, & du gain à faire, n'y auroit il rien à rabattre pour le temps, les risques, les frais du transport, la provision du Vendeur, la perte sur le change, &c.? Et si tout cela défalqué, il se trouve encore du profit, qu'en concluera-t-on, si ce n'est qu'il faut bien qu'il y en ait pour le

(a) *La faute avoit été corrigée à l'épreuve, mais l'Imprimeur avoit oublié de faire la correction. Le Lecteur est prié de la faire à la pag. 361 du Journal de Mai. Au lieu de 711 livres 8 sols 3 den. il doit y avoir 731 livres 8 sols 6 deniers.*

Vendeur tel qu'il ſoit, & que certainement il y a des gens qui gagnent beaucoup à porter de l'or en Angleterre où il n'eſt pas moins certain qu'on trouve chaland pour cette marchandiſe ?

Je déſire fort, Meſſieurs, que l'Examinateur ou quelqu'autre de vos Lecteurs vous mette en état de continuer avec le plus grand degré de préciſion poſſible votre tableau du prix comparé des matieres d'or & d'argent entre la France & l'Angleterre ; car c'eſt-là, (*ne vous y trompez pas*, j'ai l'honneur de vous le dire, d'après les *Belloni*, les *Cantillon*, les *Melon*, les *Dutot*, les *Dangeul* & les *Forbonnais*) c'eſt-là le vrai *examen* de la balance où ſe peſent aujourd'hui les Nations.

P. S. Avant de fermer cette Lettre, Meſſieurs, il me vient à l'idée de voir quel eſt dans les dernieres nouvelles de Londres l'état du change de l'Angleterre avec le Portugal qui lui fournit l'or qui a été l'objet de vos calculs. Si ce change s'eſt tourné contre l'Angleterre depuis que le prix de l'or eſt ſi conſidérablement hauſſé, ne ſera-ce pas une preuve irréfragable en faveur de mon aſſertion, qui attribue à l'épuiſement des matieres d'argent la hauſſe du prix de l'or ? Car j'ai eu l'honneur de vous dire *que l'or devenant par-là rare, les changes hauſſeroient en proportion.* Voici comment cela ſe vérifie : dans tout le cours de l'année derniere, le change de Londres avec Liſbonne n'a guères paſſé 66 ½ ; mais depuis le mois d'Avril dernier, que le prix de l'or s'eſt élevé juſqu'à 4 l. & 4 liv. 1 ſ. (ce-qui eſt 3 ſ. par once au-deſſus du prix de la tour) le millerea, dont le pair eſt 67 $\frac{166}{1000}$ den. ſterl. eſt monté juſqu'à 67 ½ & ſe trouve de $\frac{334}{1000}$ au deſſus du pair contre l'Angleterre. Et notez, s'il vous plait, que le Portugal eſt le Pays avec lequel l'Angleterre eſt cenſée faire ſon plus avantageux Commerce.

Dans cet état actuel des choſes, elle perd aux environs de 9 ſols 10 deniers ſterl. par chaque ſomme de 100 livres ſterling qu'elle reçoit du Portugal. Il n'y a pas plus de dix ans, c'eſt-à-dire en 1759, elle gagnoit par ce change juſqu'à 2 liv. 10 ſ. 10 den. ſterl. pour la même ſomme, & l'or n'étoit guères alors qu'au prix fixé par la loi. La différence, relativement à l'année 1769, eſt contr'elle de 3 liv. 8 den. ſur chaque ſomme de 100 liv. Par la maniere de voir de l'Examinateur, cette perte ſeroit le propre ouvrage de l'Angleterre, elle ſe la ſeroit procurée à deſſein !

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 27 Mai 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. 31				once.
32 à	98	15		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 ℔				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 ℔ 10				
gr. à	51	12	6	
Piaſtres, ...	48	12	6	

ERRATA

Pour la Gazette du 23 Mai 1769, pag. 404, à la fin ds la 2e colomne, & ſuiv.

Il étoit aiſé de voir que s'il y avoit eu 7 ℔ de différence ; *liſez* . . 16 ℔

Environ 5 8e ; *liſez* . . . . . $\frac{5}{8}$

Il faut également diminuer un

64e ou	15	2	
Ainſi le prix reſte . . .	48	19	1
liſez	15	2	
Le prix reſte	48	19	1
	49	14	3

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1769.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
Ac. des Indes.		1065	1067 ½
Emp. de la Com.		380	
Prom. à 5 p ⅋.		26	26
Prom. à 4 p ⅋.		47	
Ac. des Fermes.		852 ½	850
2ſ. p. l. du Dix.		6	6 ½ 7 2m.
3e. Loterie.			1 ½
Annuités.		292	
Coup. d'An.		58	58
Emp. de 50 mil.		46 ½	
Emp. de 30 mil.	FESTE.	47 ½ 48	47 ½
Coi. 1759.			49 49 ½
Canada.		52	52
4e. L. Epoques.		12 ½	12 ½
Nouette.		47 ½	47
Ac. de la caiſſe		1015	1015
tirage de la C.		2e 410 4e 333 5e.	5e 333 4e 333
2e Lot. Comp.		305 (330	
A 3 p. ⅋ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅋ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 43.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 14 au 17 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 2 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Marie Anne*, Capitaine *Nicole* de Dieppe; l'*Auguſte Saint Pierre*, Capitaine *Dubois* de Boulogne, venant tous deux de Dunkerque, le premier chargé de 151 paniers de tabac en feuilles, le ſecond chargé de différentes marchandiſes pour le Havre, pour Honfleur & pour Rouen; des Etrangers, le *Pierre & Anne*, Capitaine *Peterſen*; les *Trois Freres*, Capitaine *Oiſen* tous deux Danois, le premier venant de Chriſtiania, & le ſecond de Friderichald, tous deux chargés de planches.

DÉPART *de Navires.*

Du 13 au 19 du même mois il eſt ſorti de ce même Port 4 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Jeune Julie*, Capitaine *Bacheler* du Havre, allant au Cap; l'*Harmonie*, Capitaine *Lecomte*, allant à Liſbonne chargé de diverſes marchandiſes priſes au Havre & à Rouen; le *Diligent*, Capitaine *Lacombe*; la *Notre-Dame de Boulogne*, Capitaine *Pelette*, allant à la Rochelle tous deux ſur leſt; des Etrangers, la *Chriſtiania*, Capitaine *Renfré*, Anglois ainſi que le ſuivant, allant à Falmouth ſur leſt; le *Scamunt*, Capitaine *Bottom*, allant à Corck chargé de 14 pieces d'eau-de-vie, vin en panier, ozier & cercles de bois; la *Betſey*, Capitaine *Duum*, Hollandois ainſi que les deux ſuivants, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement pris à Campveer; le *Jean Anſelme & Jacob*, Capitaine *Claaſſen*, allant à Hambourg; la *Concorde*, Capitaine *Foppes*, allant à Dantzick; l'*Emmanuel*, Capitaine *Ericſen*, Danois ainſi que le ſuivant, allant à Friderickshal; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Collund*, allant en Norwege ſur leſt ainſi que les trois précédens.

IMPORTATION.

Du mois de Mars 1769.

Il eſt entré au Havre pendant le mois de Mars 33 Bâtimens François, dont deux venant de la Martinique, 1 de la Guadeloupe, 1 de Lisbonne, 9 de Marſeille, 1 de Toulon, 1 de Cette, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 1 de Grandville, 1 de Breſt, 2 de Nantes, 1 de Quimper, 2 de Pont-l'Abbé, 1 de Cherbourg, 2 de Dunkerque & 6 de Rouen.

Un Anglois venant de Corck.

Huit Hollandois, dont 2 venant de Cette, 1 d'Alicante, 1 de Hambourg, 1 d'Amſterdam, 1 de Rotterdam, 1 de Dantzick & 1 de Campweer.

Quatre Danois, dont 1 venant de Friderichshal, 1 de Mandal, 1 de Chriſtianſand & 1 de Konigsberg.

Un Suédois, venant de Cette.

Il a été importé par ces différens Navires les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 602707 livres de ſucre, 309503 livres de café, 146330 livres de coton, 6900 liv. de cacao, 20600 liv. de bois de Campêche, 182 caiſſes 2157 demi caiſſes 60 tierces caiſſes de ſavon, 128 balles de coton de Smyrne, 254 pieces d'eau de vie, 117 pieces d'huile d'olive, 839 barils de bœuf, 420 barils de lard, 130 barils de ſaumon, 123 barils de beurre, 1528 pains de fromages de Hollande, 360 quintaux de farines, 480 balles de ſoude, 64000 liv. de graine de lin, 4300 livres de fer en barres, 27000 planches de ſapin & environ 1478 tonneaux de bled, tant en ſacs qu'en grenier.

DE L'ORIENT, *le 21 Mai 1769.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *le Maſſiac* eſt arrivé dans ce Port, venant des Iſles de France & de Bourbon chargé de 9500 balles de café de Bourbon, & 2000 billes de bois d'ébene.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 12 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 19 Bâtimens François & 13 Etrangers: des premiers, deux venoient de la Guadeloupe;